



## SECTIONS DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Président,

Les enjeux sont particulièrement lourds dans la période (restructurations dans le cadre de la démarche stratégique, annonce de la retenue à la source, suppressions d'emplois, baisse des budgets, réforme territoriale...).

Ces décisions sont lourdes de conséquences pour les agents et le service public.

Dans ce contexte, la principale responsabilité relève du gouvernement qui se doit de desserrer les contraintes qui pèsent sur la DGFIP. Il doit donc changer le mandat du DG en ce sens.

Mais les responsabilités relèvent également de la Direction générale et de la Direction Départementale, car vos décisions de réorganisation des structures pour 2016, font peser de graves menaces sur l'avenir du service public dans le département et touchent à l'environnement et aux conditions de travail des agents.

A l'égal du directeur général, vous n'avez pas souhaité communiquer sur votre plan triennal de restructurations qui existe pourtant bel et bien.

Nous exigeons que, dans le cadre du dialogue social local, vous entendiez les attentes des agents pour tout ce qui touche à leur environnement et à leurs conditions de travail en redonnant toute sa place aux CHSCT en lien avec le CTL.

Vous leur devez, ainsi qu'à leurs représentants, toute la visibilité et la transparence possible quant à leur devenir professionnel.

L'intersyndicale nationale a décidé de s'adresser au Ministre des Finances et au secrétaire d'Etat au budget. Dans l'attente d'une audience, elles suspendent leur participation aux comités techniques et aux groupes de travail.

L'intersyndicale locale a décidé de faire de même et c'est pourquoi nous ne siégerons pas ce jour.

Nous ne saurions cependant vous quitter sans évoquer vos projets de création d'un PCR, de transfert du PCE Ouest sur la seule résidence de Lannion et de création d'un pôle départemental enregistrement bien que ce sujet soit absent de l'ordre du jour du présent CTL.

S'agissant du PCRP, nous dénonçons le fait que les groupes de travail ont pour conséquence de faire peser sur les agents eux-mêmes l'organisation du futur service. Or, ce projet doit demeurer de la seule responsabilité de la direction locale.

L'ensemble des collègues qui pourraient être impactés par cette restructuration ne sont pas aujourd'hui tous pleinement informés notamment concernant les règles de gestion qui pourraient leur être appliquées. Nous vous demandons de rapidement les informer de ce que peut impliquer votre réforme.

La lecture des documents préparatoires nous inspire deux remarques :

- oser affirmer que la polycompétence des agents du PCR (ISF/IR) n'est en rien obligatoire et qu'elle sera possible sur la base du volontariat relève clairement de la malhonnêteté.

- oser prétendre, en regard des effectifs que vous prévoyez d'affecter, que la création du PCR devrait permettre de renforcer la professionnalisation du contrôle FI et celui du contrôle des dossiers DFE est un leurre quand on connaît le retard actuel des FI et l'aspect chronophage du contrôle des DFE.

S'agissant du transfert du PCE Ouest sur la seule résidence de Lannion, pouvoir écrire que "les deux sites sont distants d'environ 35 kms", c'est faire usage d'une formulation qui laisse sous entendre que 35 kms ce n'est rien. Mais quand il faut faire 35 kms matin et soir par tous les temps, on ne peut pas dire que cela soit anodin. Toujours dans le cadre du risque routier, pour les collègues A chargés des missions de CFE, partir en vérification de Lannion pour aller à Rostrenen par exemple, ce n'est pas pareil que de partir de Guingamp.

Autre remarque pouvoir écrire que votre projet permet de "créer une équipe étoffée" c'est clairement oublier qu'un poste B a été supprimé au 01/09/2015 et qu'un second sera transféré dans le cadre du PCR à St-Brieuc au 01/09/2016.

S'agissant du pôle départemental enregistrement, nous pensons qu'il est irresponsable d'en repousser la présentation à un éventuel CTL de décembre alors même que les collègues concernés devront, dès le mois de janvier, faire un choix dans le cadre de la campagne de mutation. Nous réaffirmons que vous vous devez, en votre qualité de directeur, de donner toute la visibilité et transparence aux agents quant à leur devenir professionnel. De plus, ce projet semble avoir du plomb dans l'aile au niveau national. En conséquence, nous exigeons que vous retiriez votre projet de mise en place d'un pôle enregistrement départemental au 01/09/2016.

Dans ce contexte de restructurations à marche forcée, l'absence de moyens pour le financement de travaux dignes de ce nom nous inquiète fortement. De même, la commission immobilière du CHSCT n'a pas été pour l'heure réunie alors même que des projets fantômes sont discutés dans le plus grand secret.

D'une manière plus générale, nous dénonçons la non signature de l'arrêté fixant le périmètre de la "prime de restructuration de service". Les agents ne sauraient être en plus les dindons de la farce.

### **Les agents refusent d'être les bouc-émissaires de vos choix et exigent :**

- **le retrait du pacte de responsabilité,**
- **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois**
- **l'arrêt immédiat de la MAP et de la démarche stratégique**
- **l'attribution du budget nécessaire à l'exercice de nos missions**
- **la reconnaissance des qualifications des agents**
- **le maintien des plans de qualifications ministériels**
- **le dégel du point d'indice et la fin du blocage des salaires**
- **la non application du rapport Pêcheur**
- **la non application arbitraire du PPCR**